



Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le
ID : 038-213805161-20250922-25DEC053-AU

décision du maire

n°25DEC053

18 septembre 2025

Service Culture, animation,
Vie associative

Don de 18 ouvrages collection Jacquier à la Bibliothèque d'Etudes et du Patrimoine de Grenoble

Pages :
2

Le maire de la Ville de La Tronche,

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Pièce jointe :

vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations au maire des compétences optionnelles prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (et en cas d'empêchement aux adjoints dans l'ordre du tableau),

**Télétransmis en
préfecture le :**

considérant les 1488 ouvrages, propriétés de la commune suite au legs de M Jacquier, accepté à la réunion extraordinaire du Conseil municipal du 19 avril 1863,

considérant le bon état de ces ouvrages, ne pouvant être pour autant conservés à long terme aux archives municipales,

**N° d'AR de
la préfecture :**
-

considérant la mission de valorisation et de préservation du patrimoine communal,

considérant l'accord de la Ville de Grenoble – Bibliothèque d'Etudes et du Patrimoine, reçu par courrier en date du 15/09/25, de recevoir le don de 18 ouvrages sélectionnés par leur soin dans la collection Jacquier,

décide

Article 1 : de faire don à la Bibliothèque d'Etudes et du Patrimoine de Grenoble de 18 ouvrages référencés aux numéro inventaire suivants :

03/1743/in8/07, 08, 09
03/1723/in12/64
03/1784/in8/146
03/1790/in8/214, 215
03/1790/in8/219
03/1791/in8/224, 225
03/1803/in8/36
03/1804/in8/42, 43
03/1663/92
03/1823/in8/194
03/1825/in8/199
03/1825/in8/200
03/1825/in8/201

Article 2 : d'accorder ce don sous la condition du référencement intitulé *Legs de la collection de M. Jacquier à la commune de La Tronche*, afin d'assurer la valorisation du legs par M. Jacquier à la commune.



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.ville-latronche.fr

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

Berger
Levisault

ID : 038-213805161-20250922-25DEC053-AU

Article 3 : de remettre officiellement ces 18 ouvrages du Patrimoine de Grenoble d'ici la fin d'année 2025, après réception de l'arrêté émanant de la Ville de Grenoble pour formaliser ce don.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

